

Fiche signalétique
EPM de Laval, Marseille, Orvault et Porcheville

Capacité : 60 places chacun
Surface hors œuvre nette de l’EPM : 5 400 m²
Durée contractuelle des travaux : 18 mois
Coût total hors acquisitions foncières pour l’ensemble du programme des 7 EPM : 109 500 000 euros TTC

Les acteurs

Maîtrise d'ouvrage	Services affectataires
<i>Maître d'ouvrage</i> Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire Direction de l'administration générale et de l'équipement	<i>Ministère de la Justice</i> Direction de l'administration pénitentiaire Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
<i>Mandataire du maître d'ouvrage</i> Agence de Maîtrise d’Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice, AMOTMJ	Groupement de conception-réalisation <i>Entreprise mandataire</i> Léon Grosse
<i>Assistant à la maîtrise d'ouvrage</i> OTH Conseil	<i>Architectes</i> Adrien Fainsilber & Associés Corinne Ezavin, architecte Patrick Kaut, architecte chargé du suivi
<i>Contrôle technique</i> APAVE	<i>Bureau d'études</i> BETEG
<i>Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé</i> COSSEC	
<i>Programmiste</i> GESCEM	

L’Agence de Maîtrise d’Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif, créé le 31 août 2001, sous tutelle du ministère de la Justice. Il peut assurer la maîtrise d’ouvrage de plein exercice ou par mandat, et conclure et gérer des contrats de partenariat.

Principal service constructeur du ministère de la Justice, l’AMOTMJ a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et territoires d’Outre-Mer. L’Agence participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires, en collaboration avec les directions de la Chancellerie : Direction des services judiciaires, Direction de l’administration pénitentiaire, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et Direction de l’administration générale et de l’équipement.

L’Agence pilote plus d’une centaine d’opérations. Ses équipes opérationnelles, composées d’ingénieurs et d’architectes appuyés par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d’assurer des interventions étendues, depuis la recherche et la préparation d’acquisitions foncières, jusqu’à la programmation, les études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique. Elle met ainsi en œuvre des concours de maîtrise d’œuvre, des marchés de conception-réalisation et des procédures innovantes comme les contrats de partenariat public-privé.

Agence de Maîtrise d’Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice
30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris
www.amotmj.justice.fr



Établissements pénitentiaires pour mineurs

Sommaire

Un nouveau concept d'incarcération pour les mineurs

Une démarche inédite

Un ancrage régional

2



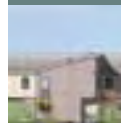
Un projet novateur

Consulter et inventer

Le concours de maîtrise d'œuvre

Les lauréats du concours

6



Le parti architectural, une esthétique qui sert le projet

Une vision humaniste commune

Le choix de Pierre Vurpas : « *Un mur habité* »

Le choix d'Adrien Fainsilber : « *Une grande place de village* »

10



Des espaces pour apprendre et se comprendre

16



Un nouveau concept d'incarcération pour les mineurs

En 2002, la loi d'orientation et de programmation pour la Justice (LOPJ) est promulguée. Elle prévoit de renforcer le dispositif de prise en charge des mineurs délinquants. Ainsi, pour la première fois en France, la construction de sept établissements pénitentiaires entièrement dédiés et adaptés à la prise en charge des mineurs est décidée, assortie d'un concept novateur.

Si l'établissement pénitentiaire intègre des exigences de sécurité carcérale, il place l'éducation au cœur de la prise en charge de ces jeunes détenus, avec l'objectif de préparer leur sortie. Il répond aux principes fondamentaux des règles pénitentiaires européennes (RPE) adoptées par le Conseil de l'Europe en 2006 et notamment celle exigeant la séparation totale entre adolescents et adultes incarcérés.

En 2007, quatre établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) pouvant accueillir chacun 60 jeunes détenus âgés de 13 à 18 ans ont été livrés à proximité de Lille, Lyon, Toulouse et Marseille. Trois autres sites ouvriront courant 2008.



Un ancrage régional, à proximité immédiate de grandes villes.

Léon Grosse / Adrien Fainsilber et Associés • Ci-contre, l'unité d'hébergement, une maison parmi d'autres au village.



Une démarche inédite. Ce programme répond au besoin de disposer d'un outil pénitentiaire « différent », un élément complémentaire qui enrichit l'ensemble des dispositions de lutte contre la délinquance juvénile, auxquelles peuvent recourir les magistrats spécialistes des mineurs. L'objectif recherché est de créer de nouvelles conditions de détention des adolescents pour qui l'incarcération est devenue inévitable, en leur offrant les meilleures chances de réinsertion dans la société. L'EPM associe, dans une relation étroite, les personnels de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette démarche, conciliant sanction pénale et action socio-éducative, repose sur une exigence de sécurité inhérente à l'enfermement, sur un encadrement humain renforcé propice à une prise en charge individualisée et sur un environnement architectural audacieux, à l'échelle de l'adolescent. « *La force du projet réside dans la diversité et la complémentarité des propositions, dans la coopération active de tous les acteurs concernés, dont le juge* », confirme Jean-Claude Chilou (Premier Président de la cour d'appel de Douai).

Un ancrage régional. Les sites destinés à leur construction ont été étudiés en liaison avec les élus locaux. Ils sont répartis dans toute la France, proches des grandes agglomérations que sont Paris, Lille, Nantes, Toulouse, Marseille ou Lyon, et à proximité d'un centre hospitalier. Grâce à la détermination des élus à les inscrire dans le tissu économique et social de leur commune ou de leur quartier et au souci des architectes de rappeler par un élément symbolique leur implantation régionale, les EPM, facteur de développement local, s'intègrent pleinement dans leur environnement.

En 2008, ce seront 420 places pour mineurs qui concrétiseront l'une des mesures phares de la LOPJ. Elles participent au renforcement d'un maillage territorial dense, couplant EPM et quartiers pour mineurs (QM) qui se complètent et permettent ainsi de répondre à la diversité des situations.



Dumez/Pierre Vurpas et Associés • Revêtement et teinte des entrées en harmonie avec les façades des maisons avoisinantes.



Dumez/Pierre Vurpas et Associés • Le mur exprimé en béton gris clair, entre ombrages et habitations : un bâtiment qui s'impregne du lieu.

Un projet novateur

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) est en charge de la mise en œuvre du programme de construction pénitentiaire. C'est donc naturellement que lui a été confiée la réalisation des EPM. Le concept inédit de ces établissements a impliqué une approche originale.

En septembre 2004, un groupe de travail composé de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), la Direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE), l'AMOTMJ, de médecins et d'enseignants a été créé. Son objectif était de définir les concepts et d'établir la pré-programmation. La méthode a résidé dans un « *long travail de concertation préalable* » dont le but était « *l'examen de tous les possibles* ». Une idée forte s'est imposée : « *définir le contenu avant le contenant* », c'est-à-dire placer l'adolescent au cœur des préoccupations carcérales car, comme le précise Jean-Louis Daumas (Directeur général du Centre national de formation et d'études à la PJJ), « *ce n'est pas la détention qui empêche de faire révision de vie, ce sont les conditions de la détention* ».

Consulter et inventer. Le travail conceptuel est alors engagé. Des visites d'établissements en France et à l'étranger sont organisées, de nombreux experts de l'univers carcéral sont réunis, consultés. Pour déterminer le contenu de la détention et concevoir son fonctionnement, on élabore des concepts autour de la personnalité du jeune détenu et de ses journées, on travaille sur l'éventail et le rythme des activités éducatives et sportives, on définit le niveau de sûreté, examinant l'opportunité de chacune des contraintes de sécurité passive. On imagine, on défriche, on innove... C'est ainsi notamment que naît le binôme « surveillant-éducateur », vecteur essentiel de la prise en charge éducative de l'adolescent et de la sécurité active. Un travail conséquent est également mené pour optimiser les conditions de travail du personnel et celles de la détention. La réflexion porte aussi sur l'immobilier et les formes urbaines envisageables, à partir des esquisses préparées par la DAP. Le choix est ensuite fait. L'EPM sera de petite taille, à l'échelle de l'adolescent, avec une capacité d'accueil de 60 mineurs au maximum. Il sera composé d'unités d'hébergement pouvant recevoir 10 adolescents au plus et l'une d'entre elles sera réservée aux filles. Pour favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, il est recommandé de regrouper les activités par nature en créant des « pôles socio-éducatif, sportif ou santé ».



administration

ateliers

salle polyvalente

unités d'hébergement



unités d'hébergement

pôle formation, santé et administration



Dumez/Pierre Vurpas et Associés • Élévations, coupes et plan masse.

Tout au long de cette période, de nombreuses questions ont été posées, aussi bien d'ordre technique, esthétique, social, sociétal que philosophique.

Elles ont permis d'élaborer le programme fonctionnel des EPM fondé sur une action éducative intensive, un encadrement renforcé et le suivi individuel des mineurs, et d'envisager sa traduction fonctionnelle. Les principes posés et les prescriptions adoptées, le prototype de l'EPM pouvait alors être imaginé.

Le concours de maîtrise d'œuvre. La procédure de conception-réalisation sera utilisée pour le programme EPM. Ce mécanisme, qui permet de confier à un même groupement les études et la réalisation des travaux, entraîne une réduction considérable des délais de construction et permet une meilleure maîtrise des coûts.

En 2004, l'appel d'offres est lancé. Les candidats sont auditionnés par un jury composé d'architectes de renom, qui prête une attention particulière à l'implantation des bâtiments, au choix des matériaux et à la qualité architecturale mais aussi à l'économie globale du projet et à ses qualités d'insertion dans l'environnement.

Les lauréats du concours. Le 26 juillet 2004, le ministère de la Justice et l'AMOTMJ, avec la volonté de « *s'ouvrir des horizons* » face à un concept nouveau, retiennent deux projets. Ils obtiennent ainsi des réponses architecturales différentes.

Les lauréats sont les architectes Pierre Vurpas, associé au groupe Dumez, et Adrien Fainsilber, en collaboration avec l'entreprise Léon Grosse.

Le premier chantier est ouvert en septembre 2005. Les EPM du Rhône (Meyzieu) et de Lavaur sont livrés en avril 2007. Suivent ceux de Quiévrechain en mai de la même année et de Marseille début juillet 2007. Commencés en mars et juin 2006, les EPM d'Orvault et de Porcheville seront mis à la disposition de l'administration à la fin de l'année 2007. Enfin, les clés de celui de Chauconin, dont le chantier n'a débuté qu'en janvier 2007, seront remises au milieu de l'année 2008. En moins de trois ans, les sept EPM auront tous été sortis de terre et livrés, avec un délai moyen de construction de dix-neuf mois, une performance !



gymnase

unités d'hébergement



mur d'enceinte



Léon Grosse / Adrien Fainsilber et Associés • Élévations, coupes et plan masse.

Le parti architectural, une esthétique qui sert le projet

« Placer résolument l'adolescent au cœur des préoccupations carcérales » est l'ambition de la Chancellerie.

Si l'objectif de l'AMOTMJ était « l'exigence forte de sûreté et la fidélité aux fonctionnalités prédéfinies », elle a considéré, néanmoins, l'esthétique architecturale comme essentielle.

L'enjeu d'image ne pouvait être négligé, puisque « à travers l'architecture, chacun doit être en mesure de voir le contenu ».

Une vision humaniste commune. Les architectes ont posé les singularités du mineur au centre de leur problématique. Conciliant dans un même lieu deux logiques, celle de l'incarcération et celle d'une prise en charge socio-éducative, ils ont proposé une conception des bâtiments qui n'est « ni anxiogène, ni écrasante ». Ils favorisent ainsi, par une architecture à l'échelle d'un petit groupe humain et à la dimension des adolescents, l'articulation de ces deux logiques que l'AP et la PJJ ont voulu associer étroitement à travers le fonctionnement au quotidien du binôme surveillant-éducateur, cheville ouvrière de la réinsertion sociale du jeune délinquant.

Certes, « le long mur d'enceinte est affirmé à l'extérieur » comme symbole de l'institution pénitentiaire, mais les architectes ont su, chacun à leur manière, « adoucir » l'impression d'emprisonnement. Pierre Vurpas, inspiré par les chartreuses, ces monastères dont les « remparts » abritaient les logements des moines, a conçu un mur d'enceinte habité. Adrien Fainsilber a, quant à lui, adossé les unités d'hébergement au mur. C'est ainsi que, de l'intérieur, l'enceinte d'une hauteur de 6 mètres, symbole fort de la séparation obligée entre la liberté et l'incarcération, disparaît au regard du jeune détenu.

Pour une insertion harmonieuse des bâtiments dans leur environnement, les EPM épousent la topographie des lieux. Accompagnant les pentes et les formes naturelles des terrains, les enceintes se déploient en carrés ou en rectangles que l'on a bordés d'arbres et garnis d'ombrages.



Léon Grosse / Adrien Fainsilber et Associés • Un mur habité où se succèdent les unités de vie.



Dumez / Pierre Vurpas et Associés • Le long de l'allée que bordent une marquise et ses colonnades, la variété des formes et des lignes accroche le regard.

Le choix de Pierre Vurpas : « *Un mur habité* ». L'espace intérieur est organisé comme une petite ville dont l'enceinte est constituée de ses habitations, son école, ses espaces sportifs, son administration, et ses lieux de soins. Il est affirmé par une succession d'« unités de vie », petits pavillons accueillant chacun une courette dont l'entrée se situe sur le pignon, par le pli réalisé dans la façade. Les lieux ont été configurés de façon à réduire les vis-à-vis entre les unités. Ainsi travaillés à petite échelle, les espaces permettent de « *visionner les entrées et balayer l'ensemble de la zone de détention* ». L'entrée en faille et la salle polyvalente caractérisent l'esthétique de la construction. Le bâtiment s'impose par la hauteur de son enceinte, mais son architecture délicate à l'horizontalité suspendue atténue le poids de l'enfermement. On le croirait posé sur le sol. Comme si on avait voulu souligner, par cet aspect, la fragilité des mineurs qu'il va recevoir. L'introduction de lignes courbes dans les toitures et la salle polyvalente tout en rondeur cassent la rigidité du profil rectiligne de la construction. De l'extérieur, on distingue les bâtiments qui animent le mur d'enceinte. Leurs toits arrondis se prolongent au-dessus de la faille en courte visière. L'ombre ainsi portée accentue l'effet de repli et joue, en clair-obscur, avec les nuances de la brique, du pisé ou de la pierre de Saint-Maximin qui, elles-mêmes, expriment le ton dominant des bâtiments intérieurs. Le mur d'enceinte exprimé en béton gris clair se replie en oblique, pour former une longue faille : c'est l'entrée unique du bâtiment. Le mur disparaît au profit d'une façade et, comme à Quiévrechain, un trait de briques roux foncé affirme avec élégance sa proximité avec les habitations et scelle son intégration au pays des « maisons rouges ».



Le choix d'Adrien Fainsilber : « *Une grande place de village* ». Les petites maisons appuyées au mur d'enceinte ouvrent chacune sur un patio, ce qui leur confère un caractère plus intime. Cette disposition en périphérie a permis de dégager un grand espace central, « *une place de village* », aspect accentué par l'alignement et les tonalités chaudes des façades qui l'entourent. L'architecte traduit ainsi une part des intentions sociales du projet, en marquant la journée du jeune détenu, en lui donnant un sens, grâce à des repères visuels rythmés par un emploi du temps qui se partage entre un large espace de vie extérieure, le jour, et un lieu intime (la cellule individuelle), la nuit.

Toutes les habitations sont à un seul étage avec des toits en pente pour empêcher toute velléité d'escalade. Chaque maison est séparée de sa voisine par une « *faïlle* » qui marque son entrée et fixe le rythme de la composition. Le bâtiment de l'administration, plus solennel, est posé en diagonale, brisant ainsi la géométrie rigoureuse de l'ensemble. Cette « *barrière physique* », élément supplémentaire de la sûreté, sépare la cour d'honneur de la zone de détention.

Ses maisons-patios donnant sur une place de village et son gymnase disent l'esthétique du bâtiment.

L'étude des polychromies régionales a permis de différencier, par la couleur et la signalétique, les frontons des établissements, et de marquer chacun d'eux d'une « *empreinte locale* ». Surmontée d'un auvent en tôle perforée et signalée par un porche métallique, l'entrée, unique, se singularise par sa teinte dont la nuance diffère selon les sites. Le gymnase, emblématique, est une haute structure en bois d'aspect convivial, très lumineuse, avec un toit à quatre pentes soutenu par une belle charpente miellée, montée en toile d'araignée. Il est au cœur de la partie détention.



Des espaces pour apprendre et se comprendre

C'est parce que le mineur est au cœur du projet que les structures imaginées, les programmes élaborés, les personnels mobilisés, vont pouvoir déployer tout leur potentiel pour atteindre leur objectif : donner du sens à sa détention et préparer sa sortie.

Dès l'instant où il pénètre dans la zone de détention, le jeune est pris en charge par ses référents, le binôme surveillant-éducateur, qui le suivent la plus grande partie de la journée, de 7 h 30 le matin à 21 h 30 le soir, jusqu'au terme de sa détention, « *de façon à en favoriser une connaissance et une observation minutieuses* », précise la directrice de l'un des premiers EPM ouverts.

Il est logé dans l'une des sept unités d'hébergement. Au rez-de-chaussée, c'est l'espace collectif qui « *réapprend à vivre ensemble* », avec la salle à manger où les repas sont pris en commun et la salle de détente qui ouvrent sur la cour. Le soir, il rejoint l'une des dix cellules individuelles de son unité.

La journée est consacrée à l'école, aux ateliers de formation, à l'apprentissage, mais aussi à la constitution des repères comme « *le respect des autres et des règles de discipline* ». Ces activités regroupées au sein du pôle socio-éducatif affirment la démarche pédagogique exprimée par le programme. La salle polyvalente, véritable « *salle du village* », et la médiathèque complètent les lieux dédiés aux loisirs et à la culture, car « *sans l'accès à cette dernière, il n'y a pas d'insertion réussie* », indique un responsable de la PJJ.

La pratique du sport, essentielle au développement de l'adolescent, est également très présente : après les cours ou pendant le week-end, tous les jeunes sont incités à se dépenser sur le terrain de sport en plein air, le gymnase ou la salle de musculation.

Enfin, lieu du maintien du lien familial, le parloir paysagé permet au jeune de recevoir la visite de ses proches dans un univers convivial.

L'enjeu est d'importance. C'est un challenge pour tous. Mais laissons le dernier mot à Jean-Claude Chilou, Premier Président de la cour d'appel de Douai : « *La motivation, l'expérience, le professionnalisme des agents de la PJJ et de l'AP, partagés avec l'Éducation nationale, sont garants de la réussite de ce beau projet.* »



Dumez/Pierre Vurpas et Associés • Éclairée par son haut vitrage cathédrale, la médiathèque a du caractère.



Léon Grosse/Adrien Fainsilber et Associés • Le gymnase, doté d'une belle charpente miellée et d'un vaste mur vitré, s'ouvre largement sur l'espace central.



Léon Grosse/Adrien Fainsilber et Associés • Le parloir paysagé.



Dumez/Pierre Vurpas et Associés • La salle de détente aux couleurs dynamiques.

Léon Grosse/Adrien Fainsilber et Associés • Double page suivante, au cœur du village, le terrain de sport est encadré par le corps des maisons que le haut gymnase, coiffé de son pyramidon, réunit sous sa voilure.



Galerie d'images
du projet **Léon Grosse / Adrien Fainsilber et Associés**



- *L'entrée unique, surmontée d'un auvent en tôle perforée, se signale par des coloris qui varient suivant la région.*



- *Zone hors détention : de grandes baies vitrées donnent sur la cour d'honneur qui s'ouvre à tous les regards.*
- *Ci-contre, les façades aux teintes chaudes alignées le long de la venelle.*
- *Double page suivante, le gymnase, repère visuel fort avec son toit à quatre pentes, articule les deux ailes d'habitation.*







• Du poste de centralisation de l'information (PCI), on peut observer la totalité de la zone de détention et ses unités.



• Le hall d'accueil du pôle santé, aux lumières contrastées.



• Le parloir paysagé, lieu du maintien du lien familial dans une atmosphère conviviale.



• Le pôle santé : salle de consultation médicale et de soins dentaires.

• Double page suivante, le gymnase, doté d'une belle charpente miellée et d'un vaste mur vitré, s'ouvre largement sur l'espace central.





• Joutant le gymnase, la salle de musculation entièrement équipée.



• Le parloir paysagé près du poste de surveillance, lieu de préservation du lien familial, ouvrant largement sur l'extérieur.



• Salle de détente enseignement éclairée zénithalement.



• Une salle de classe sobre et lumineuse, conçue pour favoriser la concentration et le travail.



• Une cellule individuelle équipée simplement : lit, table de travail, douche, wc.



• Cellule spécialement aménagée pour une jeune mère et son enfant.

• Ci-contre, chaque unité de vie ouvre sur un patio, autre lieu de détente.



Cette plaquette est éditée à l'initiative de l'AMOTMJ

Service Cabinet / communication

Liliane Guignier

Rachel Jung

Clémentine Bagieu

Maquette et mise en page

CL DESIGN

Rédaction

Michel Taupin

Crédits photographiques

Daniel Osso

p 18 - 19, 25 haut et 28 bas, Léon Grosse

Impression

Néo-Typo, Besançon

Ont collaboré au sein de l'AMOTMJ

Christian Cléret, Directeur général

Hélène Abel

Quang-Dang Tran

Pierre Carme

Xavier Brusseau

Diane Pouget

Jean Dessertine

Nathalie Guillemeau

Alexandre Anache

Myriam Saidane

Hélène Isnard

Valérie Sapiana

Thierry Amselek

Remerciements à

Jean-Claude Chilou, Premier Président de la cour d'appel de Douai

Boris Targe, Directeur des services pénitentiaires

Nadège Grille, Directrice de l'EPM de Lavaur

Adrien Fainsilber, architecte

Corinne Ezavin, architecte, agence Adrien Fainsilber & Associés

Pierre Vurpas, architecte

Philippe Beaujon, architecte, agence Pierre Vurpas & Associés

Valérie Porcherot, chargée de mission EPM à la Direction de l'administration pénitentiaire

Jean-Louis Daumas, Directeur du Centre national de formation et d'études de la PJJ

Diane Le Ravallec, chargée de communication au service de la communication
et des relations internationales de la DAP.

